



Circulaire n° 5242 du 30/04/2015

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2015-2016 (article 37 du décret du 12 mai 2004).

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 30/04/2015 au 21/05/2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 21/05/2015
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Personnel administratif, appel aux candidats à une admission au stage.

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie- Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des établissements de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des Centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux;
- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico- sociaux organisés par la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Pour information

- Aux coordonnateurs de zone(s)
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Administration :	Administration générale de l'enseignement Madame Colette DUPONT Directrice générale a.i.
------------------	--

Personnes de contact

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents des la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2015-2016 (article 37 du décret du 12 mai 2004).

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexé à la présente l'appel tel que publié au Moniteur belge du 30 avril 2015, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel administratif, dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2015-2016.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être envoyées sous pli recommandé à la poste, pour le 21 mai 2015 au plus tard.

Les membres du personnel qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la Carrière sont invités à joindre celle-ci, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, au numéro de téléphone suivant : **02 / 413 20 29**

Une adresse e-mail est également à disposition: recrutement.enseignement@cfwb.be

Cette circulaire est diffusée sur le site « adm.cfwb.be » et est également accessible via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « www.wallonie-bruxelles-enseignement.be ».

Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2015-2016.

Le présent appel aux candidats porte sur l'admission au stage au cours de l'année scolaire 2015-2016 et est lancé conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

L'article 37 du décret du 12 mai 2004 précité prévoit que :

«L'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer. Un emploi vacant d'une fonction de recrutement ne peut être conféré par admission au stage que s'il n'a pas été conféré

- *par réaffectation,*
- *par rappel provisoire à l'activité de service conformément aux dispositions applicables en la matière,*
- *s'il n'a pas été conféré par changement d'affectation ;*
- *ou complément de charge aux membres du personnel administratif nommés à titre définitif. »*

Les fonctions à conférer figurent dans le tableau repris ci-dessous.

2963	Commis
2966	Rédacteur
2967	Correspondant-comptable
2968	Secrétaire-comptable

1. Conditions requises (cf. article 39 du décret du 12 mai 2004 précité) :

Seuls les candidats qui remplissent les conditions suivantes peuvent être admis au stage :

1° Etre de conduite irréprochable ;

2° Jouir des droits civils et politiques ;

3° Etre porteur d'un titre requis en rapport avec la fonction à conférer tel que prévu à l'article 18 du décret précité;

4° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

5° Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;

6° Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire, de la démission disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif ;

7° Ne pas avoir fait l'objet, durant l'année scolaire ou académique précédant celle au cours de laquelle l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable tel que visé à l'article 32 et portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent;

8° Ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave prévu aux articles 34 et 55.

Le membre du personnel administratif en congé de maternité, de maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail est admis au stage.

J'attire votre attention sur l'article 38 du décret du 12 mai 2004 précité qui prévoit que le membre du personnel qui occupe l'emploi vacant en tant que temporaire est prioritaire par rapport aux autres candidats.

2. Liste des emplois vacants :

1. Fonction 2963 : Commis

Zone 1 – Bruxelles		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Athénée royal de Bruxelles II	Saint-Josse	38h
Athénée royal « Crommelynck »	Woluwe-Saint-Pierre	19h
CPMS	Auderghem	38h
CPMS	Saint-Gilles	38h

Zone 4 – Liège		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Athénée royal	Ans	38h
Athénée royal	Huy	38h
Institut technique	Huy	38h
Athénée royal « Verdi »	Verviers	38h
Athénée royal	Visé	38h

Zone 5 – Luxembourg		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Athénée royal	Izel	38h
CPMS	Marloie	38h
CPMS	Neufchâteau	38h

Zone 6 – Hainaut		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Institut technique de la Communauté française David Lachman	Rance	38h
CPMS	Mons	38h
CPMS	Soignies	38h

2. Fonction 2966 : Rédacteur

Zone 1 – Bruxelles		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Athénée royal	Ganshoren	38h
Athénée royal	Jette	38h
Athénée royal « Victor Horta »	Saint-Gilles	38h
Institut d'enseignement de promotion sociale	Anderlecht	36h

Zone 4 – Liège		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Athénée royal	Chénée	19h
Centre d'autoformation de et de formation continuée	Tihange	38h
Athénée royal "Verdi"	Verviers	38h

Zone 5 – Luxembourg		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Athénée royal	Izel	38h

Zone 6 – Hainaut		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Etablissement d'enseignement spécialisé	Quaregnon	38h
Athénée royal « Robert Campin »	Tournai	38h

3. Fonction 267 : Correspondant-comptable

Zone 5 – Luxembourg		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Centre de dépaysement et de plein air	Wellin	19h
Ecole fondamentale autonome	Martelange	10h
Ecole fondamentale autonome	Forrières	6h

Zone 6 – Hainaut		
Nom de l'établissement	Localité	Heures vacantes
Ecole fondamentale autonome de la FWB	Taintignies	20h
Ecole fondamentale autonome de la FWB	Tournai	20h

3. Introduction des candidatures.

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature sous pli recommandé à la poste, pour le 21 mai 2015 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles- Direction de
la Carrière
Bureau 3^E322 – APPEL STAGE 2015 – Personnel administratif
Boulevard Léopold II,
44
1080 BRUXELLES

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

1. La demande de stage dûment complétée : voir annexe du présent document ;
2. Un extrait du casier judiciaire (modèle 2 ou à défaut modèle 3) ;
3. une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.

